

Dossier de demande d'enregistrement ICPE rubrique 2910-A-1 et de déclaration ICPE rubriques 29216-2 et 1185-2, du site Scaleway DC5 situé au 25, Avenue de l'Éguillette, 95210 Saint-Ouen L'Aumône.

Suivi des modifications apportées en réponse au relevé des insuffisances constatées et des compléments attendus :

- CERFA : Rubrique 4.4, mise à jour en page 4.
- PJ n°2 : L'échelle et le plan ont été mis à jour.
- PJ n°6.7 annexe G : Le plan de localisation des risques est ajouté au dossier, en annexe à la pièce jointe n°6.
- PJ n°7.1 annexe A : L'évaluation du risque sanitaire de rejets atmosphériques est ajoutée au dossier, en annexe à la pièce jointe n°7.
- PJ n°8 : Le courrier du propriétaire sur les conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation est ajouté au dossier.
- PJ n°9 : Le courrier de l'exploitant adressé au Maire sur les conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation est ajouté au dossier.
- PJ n°10 : La justification du dépôt de la demande de permis de construire (récépissé de dépôt permis de construire modificatif no. 95572 17 U0029 M02) est ajoutée au dossier.
- PJ n°12 : L'étude de la comptabilité avec les plans, schémas et programmes a été mise à jour par rapport aux documents applicables (SDAGE 2022-2027 et PLU de la commune de Saint-Ouen L'Aumône).
- PJ n°17 : La pièce jointe n°17 relative à la description des mesures prises pour limiter la consommation d'énergie est ajoutée au dossier.

Suivi des modifications apportées en addition à nos réponses au relevé des insuffisances constatées et des compléments attendus :

- CERFA : Rubrique 4.1 et 4.3, mise à jour en page 2 et 3.
 - Rubrique 2910.1 : Mise à jour de la puissance thermique des groupes électrogènes suite au remplacement de 2 groupes électrogènes.
 - Rubrique 2925-2 : Mise à jour de la puissance maximale de courant utilisable pour les opérations de charge.
 - Rubrique 1185.2.a : Mise à jour de la quantité de gaz à effet de serre fluorés susceptibles d'être présent l'installation suite à l'ajout de 3 groupes froids.
- PJ n°3 : Le plan de masse a été mis à jour avec l'ajout des groupes froids supplémentaires.
- PJ n°6 :
 - Page 5 : La puissance thermique des groupes électrogènes a été mise à jour.
 - Page 9 – page 42 : Le type de confinement extérieur des groupes électrogènes a été mis à jour (container ou capot).
 - Page 20 : La date de la dernière vérification périodique des installations électriques a été mise à jour.
 - Page 23 : Le type de dispositif de détection incendie a été mis à jour.
 - Page 39 et 40 : La puissance thermique des groupes électrogènes a été mise à jour.
- PJ n°6.4 annexe D : Fiches techniques GE mise à jour (ajout des fiches techniques pour les 2 nouveau groupes électrogènes).
- PJ n°7, page 3 : La figure 1, précision des distances <20m par rapport à la limite de propriété, a été mise à jour avec le nouveau plan de masse.

Les modifications ou compléments sont surlignés en jaune dans les différents documents joints.